



VILLE DE HOUPPEVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603679-20251007-DEL162025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 11
Pouvoirs : 02
Excusés : 04
Absents : 02
Votes : 12

Date de convocation : 29/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 29 septembre 2025, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : RIVALAN Emmanuel - HEILMER DE TOLEDO Judith - DELTOUR Edmond - LATZ Odile - VAUCHEL Philippe - DESCHAMPS Véronique - ELIOT James - BELLEDAME Stéphane - LECOURTOIS Christelle - DOS SANTOS Eugénie

Étaient absents excusés : NICQ Alain (pouvoir donné à LATZ Odile), DUBOIS Rose-Marie (pouvoir donné à DESCHAMPS Véronique), NEE Françoise et BOUCHER Angélique.

Étaient absents non excusés : - CHANAL Jannick et TIBERGHEN Damien.

Secrétaire de séance : LECOURTOIS Christelle

DELIBERATION N°16/2025

Conseil Municipal du 7 octobre 2025

OBJET : SPL CINE SEINE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE 2024

07-10-2025/01

Rapporteur : Monique BOURGET, Maire

VU :

- Conseil Municipal,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les statuts de la Société publique Locale Ciné-Seine

Considérant le rapport annuel 2024 présenté,

Chers(ères) Collègues,

Les statuts de la Société Publique Locale Ciné Seine définissent les éléments de communication à transmettre à ses collectivités actionnaires.

L'article 29 concerne le contrôle exercé par les collectivités, analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

L'article 30 précise que les mandataires sociaux de Caux Seine Développement doivent présenter, au minimum une fois par an, à leurs membres un rapport sur la situation de la société.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est public et permet d'informer les usagers du service.

Vous trouverez en annexe le rapport annuel 2024 de Ciné-Seine

Madame le Maire ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE D'ADOPTER, A L'UNANIMITÉ, LA DÉLIBÉRATION :

- Approuvant le rapport d'activités 2024 de Ciné-Seine tel qu'annexé à la présente délibération.
- Autorisant Madame le Maire à signer tout acte en application de la présente

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Maire,

Monique BOURGET